



PUBLIC

Référents bien-être animal dans les élevages de volailles et suidés.



DATES, HORAIRES ET LIEUX

Date	Horaires	Adresse
Jeu. 27 avril 2023	9h00 17h30	Chambre d'Agriculture 10 avenue du Pigeon Bleu 78490 GALLUIS



FRAIS

Tarif applicable aux ayant-droits VIVEA : gratuit

Pensez à valider votre consentement reçu par mail de vivéa (pensez à vérifier vos spams).

Tarif autres publics : 217 €

Salariés agricoles : vous pouvez demander une prise en charge financière (45% du coût de la formation) auprès d'OCAPIAT (dispositif BOOST COMPTENCES). Votre demande de prise en charge doit être faite au plus tôt 2 mois avant le début de la formation et IMPÉRATIVEMENT au plus tard la veille du jour de la formation via votre espace OCAPIAT.

Contact : OCAPIAT, Tél : 01 40 19 41 20, www.ocaapiat.fr

Crédit d'impôt (chef d'entreprise) : vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt d'un montant correspondant au total des heures passées à la formation, multiplié par le taux horaire du SMIC (10,48€) dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise (par exemple, 7 heures x 10,48 = 73,36 euros).

Service de remplacement : Le service de remplacement peut mettre à votre disposition un agent de remplacement lors de vos absences. Contact Ouest IDF et petite couronne : 01.39.53.73.94 / Contact 77 : 01.64.79.30.56)

Les repas et les déplacements sont à la charge des participants.

Une attestation de fin de formation vous sera adressée après le stage.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation : le contrat est résilié et le règlement de la formation est remboursé au participant en totalité.

Les conditions générales et le règlement intérieur sont disponibles sur demande, auprès du service formation de la Chambre d'agriculture de région Ile-de-France.

Renseignements et inscriptions :

Léonore MONTAIGNE

Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France

2 avenue Jeanne d'Arc

78150 LE CHESNAY

tél. : 01 39 23 42 38

e-mail : formation@idf.chambagri.fr

i FORMATION

Le 27 avril 2023

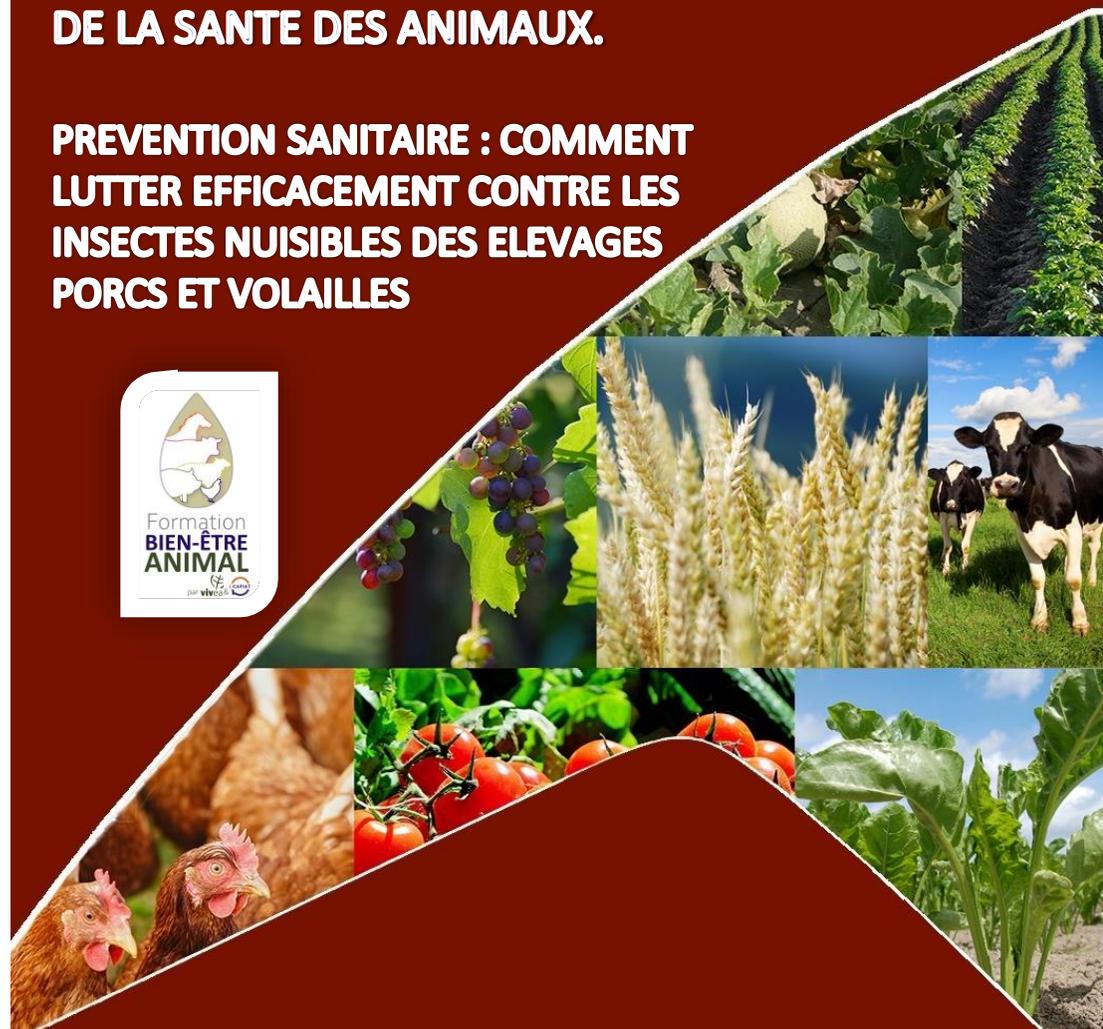
GALLUIS (78)

TH3 : PREVENTION ET MAINTIEN DE LA SANTE DES ANIMAUX.

PREVENTION SANITAIRE : COMMENT LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LES INSECTES NUISIBLES DES ELEVAGES PORCS ET VOLAILLES



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DE RÉGION
ILE-DE-FRANCE



OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Sensibiliser les éleveurs sur les dangers sanitaires des insectes nuisibles
- Être capable de connaître et comprendre les enjeux sanitaires en relation avec la biologie des insectes nuisibles
- Être capable de connaître et comprendre les effets négatifs des insectes nuisibles sur le Bien-être animal et la performance des animaux
- Être capable de connaître tous les moyens de luttés existants contre les insectes nuisibles
- Être capable de gérer efficacement la lutte contre les insectes nuisibles

Référence réglementaire: Arrêté du 16 décembre 2021 définissant les modalités de désignation des référents « bien-être animal » dans tous les élevages et l'obligation et les conditions de formation au bien-être animal des personnes désignées référentes dans les élevages de porcs ou de volailles

Remarque: sont dispensés de cette formations les référents BEA qui ont un diplôme agricole mentionné en annexe 2 de l'arrêté du 16 décembre 2021 (<https://www.legifrance.gouv.fr>) et datant de moins de 7 ans et ceux qui ont passé au moins une formation, aussi datant de moins de 7 ans, des formations listées dans l'instruction technique DGAL/SDSBEA/2022-25 (<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2022-25>)

Intervenant(s) : Dr Ahcène BOUKAIBA vétérinaire de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France

PROGRAMME :

Matin :

- Connaître les principes de Bien-être animal
 - Définition ; Règlementation ; Introduction sur le thème 3
- Connaître les cycles biologiques des insectes nuisibles
- Connaître les dangers sanitaires transmis ou véhiculés par les insectes nuisibles
- Être capable de détecter et d'identifier les différents insectes nuisibles dans son élevage
 - Conséquences sur le Bien-Etre des Animaux
 - Conséquences sur la performance des animaux

Après-midi :

- Connaître toutes les méthodes de luttés disponibles contres les insectes nuisibles
- Connaître les avantages et les inconvenants de chaque méthode de lutte contres les insectes nuisibles
- Être capable d'identifier le ou les types de méthodes de lutte contre les nuisibles à adapter à son élevage
- Atelier en groupe :
 - Identifier les points à améliorer pour limiter la présence et la propagation des insectes nuisibles dans son élevage
 - Discuter et échanger afin de revoir et améliorer les méthodes de luttés contre les insectes nuisibles
 - Proposer des actions à mettre en œuvre pour chaque élevage

Moyens pédagogiques:

- Exercices et réponses à l'aide de post-it
- Exposé oral et vidéo projetée
- Document résumant l'exposé et permettant la prise de notes
- Travail en groupe
- Tour de table



**Pour tout renseignement supplémentaire,
Ahcène BOUKAIBA : 06 86 49 96 20**

Evaluations des participants